



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 48159

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur la situation particulière du secteur du tourisme dans les Antilles. En effet, depuis plusieurs années, le secteur hôtelier de ces deux départements d'outre-mer des Caraïbes est confronté à une concurrence particulièrement vive de ses voisins de République Dominicaine et de Cuba. Dès lors, il pourrait s'avérer intéressant de mieux organiser ce secteur, par une organisation de cette activité et notamment par une pratique de voyages ou de packages inter-îles qui permettraient aux touristes venant aux Antilles, de parcourir plusieurs îles. Ces croisières inter îles permettraient aussi de lier la relance du tourisme aux Antilles françaises, à la fréquentation de Saint-Dominique et de Cuba. Cette proposition n'est certes pas nouvelle, mais serait sûrement intéressante à promouvoir en liaison avec les comités de tourisme, dans le contexte de sortie de crise après la longue grève de la Guadeloupe en février 2009. Il lui demande donc de lui préciser s'il compte développer prochainement cette idée.

Texte de la réponse

L'idée de permettre aux touristes venant aux Antilles de parcourir plusieurs îles en y associant la République dominicaine et Cuba est intéressante à plus d'un titre, le développement des liaisons inter-îles permettrait de mieux inscrire les départements de la Guadeloupe et de la Martinique au sein de leur bassin caribéen. Près de 40 % du marché mondial de la croisière est localisé dans l'arc antillais. Le secteur de la croisière est déjà extrêmement bien structuré avec de nombreux produits touristiques de différents formats, durées, niveau de prestations, et nécessite de la part des villes et territoires qui accueillent les bateaux de croisiéristes une organisation sans faille tout au long du débarquement, de l'itinéraire suivi, des visites programmées. La défaillance d'un seul maillon de la chaîne d'organisation peut ruiner les efforts des autres prestataires qui composent le produit touristique. Les opérateurs doivent également s'adapter aux exigences de la filière en matière d'horaires et de contenu des services demandés, dans un contexte de vive concurrence. Les infrastructures portuaires doivent pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les croisiéristes et équipages, dans des zones d'accueil dédiées, et offrir les services nécessaires, spécifiques à la croisière. Dans ces conditions rappelées ici d'une manière très générale, les croisières peuvent encore se développer dans l'arc antillais, même si au niveau de la Martinique et de la Guadeloupe, il faut parler de reconquête plus que de produit nouveau. Dans ce sens, chaque île-escale doit s'inscrire dans la complémentarité en valorisant sa propre identité et ses particularités pour se démarquer. Il est en effet illusoire dans ce secteur très concurrentiel, d'espérer rivaliser avec des destinations à bas coûts de main d'oeuvre en engageant une lutte sur les tarifs. Inversement, une collaboration, et même à terme un partenariat, avec les îles voisines afin d'optimiser les circuits, pourrait constituer un facteur d'émulation, de repérage de bonnes pratiques, et d'orientation vers des produits plus authentiques et plus forts en contenu. Cette orientation vers des produits plus diversifiés, porteurs de charme et de qualité, vaut non seulement pour les escales des croisiéristes, mais plus généralement pour l'ensemble des produits touristiques proposés par la Martinique et la Guadeloupe. Lorsqu'une nette démarcation sera opérée entre des produits tout compris en République dominicaine et Cuba et un autre type de prestations

plus authentiques et durables dans notre outre-mer français, de véritables contacts institutionnels pourront être instaurés avec ces îles, à l'image de ce qui a été entrepris entre La Réunion et l'île Maurice, de manière à essayer de capter de nouveaux flux touristiques étrangers en évitant le risque d'une fuite de nos clientèles françaises. Les réflexions menées dans le cadre des états généraux de l'outre-mer sur la thématique de l'insertion de ces départements dans leur environnement régional permettra peut-être de promouvoir une nouvelle dynamique. La mise en oeuvre de cette orientation relève de l'initiative des collectivités locales, compétentes en matière de développement touristique. L'État, via des interventions de l'agence française du tourisme « Atout France », peut accompagner cette démarche par l'apport d'expertise touristique, diagnostic et études spécialisées, ainsi que par un appui technique si nécessaire à la demande des autorités locales.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48159

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4110

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7844